

[Text]

think the minister is struggling with that, because he said in his statement that there are people who said that, and that is not intended.

Retroactivity, however, is a different matter and I would like to hear what you have to say first on retroactivity and then perhaps you can expand on how you think you would deal with control, rather than the 10 per cent situation on the subs.

Mr. Alan E. Morson, Vice Chairman, Crown Life Insurance Company: Very well, Mr. Chairman. My name is Alan Morson and I am the Vice Chairman of Crown Life. Perhaps you already have copies of my remarks?

The Chairman: Excuse me, where is your headquarters?

Mr. Morson: It is in Toronto.

The Chairman: Is it really?

Mr. Morson: Yes it is. We are a commercially-linked company in Toronto, but not in the first four.

In the area of retroactivity, I understand that Minister Hockin, when he addressed the house committee on Monday night, also recognized there that the retroactivity was in the bill and that he planned to change that so that the date in the bill would be changed to December 18 rather than, as Bill C-56 now states, June of 1986. He changed that to read December, 1986 which is when the blue paper came out.

The reason that retroactivity is a problem is that when Bill C-8—which Bill C-56 is replacing for insurance companies—came out, it was concerned with control; control of insurance companies being 50 per cent. Bill C-56 no longer concerns itself with 50 per cent, but defines a form of control to the level of 10 per cent. Therefore any transactions which would take a shareholder above the 10 per cent threshold—or once above, take it to 11, 20, 30 or 40—each step in this process would need to be approved. The retroactivity concern, Mr. Chairman, was that, since this would be retroactive to the middle of last year, at that time these shareholders had no idea that they could be in that position.

The Chairman: The minister indicated that that is not the intent.

Mr. Morson: Yes, the minister has indicated that that is not the intent, and he is on record as saying that.

The Chairman: And you have no difficulty in accepting the date of the tabling of the white paper on financial institutions? That is December last?

Mr. Morson: I have some difficulty, Mr. Chairman.

The Chairman: What is it?

Mr. Morson: The difficulty is that we saw the white paper as being proposals, and not being effective until they were implemented. However, I do not think we have a major problem back to December.

[Traduction]

blèmes au ministre et ce n'est pas ce que l'on avait prévu au départ.

La rétroactivité est toutefois un problème différent et j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Vous pourriez peut-être nous expliquer ensuite la solution que vous préconisez pour ce qui est du contrôle, au lieu du critère de 10 p. 100 prévu pour les filiales.

M. Alan E. Morson, vice-président, Crown Life, Compagnie d'assurance-vie: Très bien, monsieur le président. Je m'appelle Alan Morson et je suis vice-président de la Crown Life. Peut-être avez-vous déjà obtenu copie de mes observations?

Le président: Excusez-moi, où est situé votre siège social?

M. Morson: Il est situé à Toronto.

Le président: Vraiment?

M. Morson: Oui. Je représente une entreprise de Toronto qui a des liens commerciaux, mais qui ne fait pas partie des quatre compagnies les plus importantes.

Si j'ai bien compris, lorsqu'il a pris la parole devant le comité de la Chambre, lundi soir, le ministre Hockin a lui aussi admis que le projet de loi était rétroactif, ajoutant qu'il comptait apporter des modifications de façon qu'il y soit question du 18 décembre, et non pas du mois de juin 1986, comme c'est le cas actuellement. Il voudrait changer la date pour décembre 1986, c'est-à-dire la date où le Livre blanc a été déposé.

La raison pour laquelle la rétroactivité constitue un problème c'est que, lorsqu'on a déposé le projet de loi C-8, qui est maintenant remplacé par le projet de loi C-56 dans le cas des compagnies d'assurance, il était question d'un niveau de contrôle de 50 p. 100 pour les compagnies d'assurance. Il n'en est plus question dans le projet de loi C-56, qui prévoit un niveau de contrôle de 10 p. 100. En conséquence, il faudrait faire approuver chaque étape d'une transaction qui amènerait un actionnaire à dépasser le seuil des 10 p. 100 et le mènerait à 11, 20, 30 ou 40 p. 100. Le problème, monsieur le président, c'est que cette disposition serait rétroactive au milieu de l'an dernier et que, à l'époque, les actionnaires ne savaient pas qu'ils pourraient se retrouver dans cette situation.

Le président: Le ministre a dit que ce n'était pas là son intention.

M. Morson: En effet, et le compte rendu en fait foi.

Le président: Et vous acceptez sans problème la date de dépôt du Livre blanc sur les institutions financières, c'est-à-dire décembre dernier?

M. Morson: Nous l'acceptons avec une certaine réticence, monsieur le président.

Le président: Pourquoi?

M. Morson: Nous pensions que le Livre blanc était une proposition et qu'il ne serait pas en vigueur avant d'être adopté. Cela dit, je ne pense pas qu'il y aura de graves problèmes s'il est rétroactif à décembre.